

FINANCES - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du Compte Administratif. Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

En effet, conformément à l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales et l'instruction comptable, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement au résultat déficitaire de la section d'investissement.

Par délibération en date du 19 mars 2024, le Conseil Syndical a autorisé la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2024 et l'affectation de celui-ci dans le cadre du vote du budget primitif 2025.

Les comptes de l'exercice 2024 étant définitivement arrêtés après le vote du Compte Administratif, le Conseil Communautaire doit adopter une nouvelle délibération d'affectation définitive du résultat.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :

- d'adopter et d'approuver l'affectation définitive des résultats 2024.

Acte certifié exécutoire compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 2 juillet 2025
- son envoi à l'affichage le : 2 juillet 2025
- sa réception en Sous-Préfecture le : 2 juillet 2025

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par : Bernard Delalin
Date de signature : 16/07/2025
Qualité : Président du SYMPAC

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Bernard DELALIN



COMITE SYNDICAL DU 25 JUIN 2025

Le quorum n'ayant pas été atteint, lors de la première instance du dix-sept juin deux mille vingt-cinq (légalement convoqué le quatre juin deux mille vingt-cinq), le Comité Syndical du SyMPaC peut valablement délibérer, ce jour, sans condition de quorum.

Le vingt-cinq juin de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement reconvoqué, en seconde instance, le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC et de Monsieur MIGNONET pour le vote du compte administratif.

Etaient présents :

Mmes Nadine DENIELE VAMPOUILLE, Nicole HEUX, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient excusés :

Mmes Patricia BASSET, Natacha BOUCHART, Michèle DUCLOY, Joëlle LANNOY, MM. Fabrice BALLART, Pierre CARON, Julien CORDENOS, Daniel DIWUY (pouvoir Mr DELALIN), Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY (pouvoir Mr BEGUE), Guillaume LOEULLIEUX (pouvoir Mme DENIELE VAMPOUILLE), Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS, MM. Yves ENGRAND, Olivier MAJEWICZ, Guy VERMERSCH, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET (pouvoir Mr LOQUET), Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Etaient absents :

Mme Claudia ROBERT, MM. Guy ALLEMAND, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Pascal PESTRE (**Grand Calais Terres & Mers**).

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Charles COUSIN, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

MM. Bruno DEMILLY, Thierry GUILBERT, Claude KIDAD (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

Secrétaire de séance : M. MIGNONET

SYMPAC - REPRISE DEFINITIVE DES RESULTATS 2024

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Réalisation	16 718,04 €	968 249,42 €	984 965,46 €
Dépenses	Réalisation	71 701,20 €	928 748,46 €	1 000 449,66 €
	Résultat	-54 985,16 €	39 500,96 €	-15 484,20 €

Besoin de financement - (Dépense au 001)	0,00 €
Excédent de financement - (Recette au 001)	317 175,05 €

Restes à réaliser	Recettes	0,00 €
	Dépenses	4 572,59 €
		-4 572,59 €

Besoin total de financement	
Excédent total de financement	312 602,46 €

RESULTAT DE CLOTURE 2024				
	Résultat de clôture 2023	Affectation au 1058	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	372 160,21 €		-54 985,16 €	317 175,05 €
Fonctionnement	356 660,72 €		39 500,96 €	396 161,68 €
Total	728 820,93 €	0,00 €	-15 484,20 €	713 336,73 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes et en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus

Décide d'affecter ainsi l'excédent de fonctionnement (cf BP 2025)

Vu pour être annexé à la délibération du comité syndical du 25 juin 2025

Le Président du SyMPaC,

Bernard DELALIN

Signé électroniquement par Bernard Delalin
Date de signature 25/06/2025
Qualité : Président du SYMPAC

apurement déficit investissement (recette au 1058)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (Recettes au 002)	396 161,68 €